

# Un accord européen pour interdire la pêche électrique d'ici 2021

Jeudi 14 février 2019 à 8:20

Par **Alice Kachaner**, France Bleu

La Commission européenne annonce l'interdiction de la pratique très controversée de la pêche électrique à horizon 2021. Les négociateurs du Parlement, du Conseil et de la Commission ont enfin trouvé un terrain d'entente.



La pêche électrique est essentiellement pratiquée aux Pays-Bas © Maxppp - OTTINI Marc

La pêche électrique devrait être totalement interdite en Europe d'ici l'été 2021. Les négociateurs du Parlement, de la Commission et des Etats membres **sont parvenus à trouver un accord**.

## **L'interdiction devrait se faire en deux temps**

Selon cet accord, les états membres de l'Union européenne auront la possibilité immédiate d'interdire ou de restreindre la pêche électrique dans leurs eaux territoriales. En France, **les pêcheurs ont manifesté à plusieurs reprises contre cette pratique très controversée**.

En revanche, l'interdiction totale ne sera effective qu'à horizon 2021. L'utilisation du matériel nécessaire à la pêche électrique sera dès lors considérée comme illégale.

## Une pratique controversée

La pêche électrique est essentiellement pratiquée par les Néerlandais. Cette méthode consiste à débusquer les poissons dans les profondeurs des océans à l'aide d'impulsions électriques.

Une technique particulièrement efficace pour traquer les poissons plats comme la sole mais qui n'est **pas sans conséquence sur la biodiversité des fonds marins**.

L'ONG Bloom, à la pointe de la campagne contre la pêche électrique, salue un changement dans les esprits. "*La négociation n'a quasiment porté que sur la date de l'interdiction, plus personne ne remettait en cause son principe*", souligne Claire Nouvian, la fondatrice de l'ONG.

## Vers l'épilogue?

Les négociations ne sont pas totalement terminées. Le texte doit encore être validé par le Parlement européen et par le Conseil.